

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DES IMMEUBLES SITUÉS AUX 6777, rue D'Iberville et 5841, rue Cartier

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 3 décembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur les demandes d'autorisation de démolir les bâtiments situés aux adresses suivantes :

**6777, rue D'Iberville
5841, rue Cartier**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition de l'une ou l'autre des demandes doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (au plus tard le 28 novembre 2025), faire connaître son opposition motivée par courriel à greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 18 novembre 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 18 novembre 2025, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 18 novembre 2025

Secrétaire d'arrondissement